



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de l'Ardèche**

Direction

Privas, le 14 décembre 2022

Synthèse des contributions suite à la consultation du public sur la proposition de charte d'engagements relative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques proposée par SNCF Réseau

Mise en place de la consultation :

Le projet d'arrêté préfectoral portant adoption de la charte d'engagement relative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques proposée par SNCF Réseau accompagné de la charte d'engagement a été mis en consultation du 2 et 25 septembre 2022 sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche à l'adresse suivante :

<https://www.ardeche.gouv.fr/charte-d-engagements-de-sncf-reseau-a11699.html>

L'ensemble de la population avait la possibilité de déposer une contribution vis-à-vis de ce projet d'arrêté et de la charte d'engagement sur le site internet EUSurvey à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Consultation_SNCF_2022_ARDECHE

L'information de cette consultation a été diffusée par la mise en ligne sur le site des services de l'État en Ardèche dans la rubrique des consultations publiques en cours.

Analyse quantitative et qualitative suite à la consultation :

Aucune contribution n'a été enregistrée sur le département donc il n'y a pas lieu de proposer des modifications de la charte proposée.

Néanmoins, suite à des remarques formulées au niveau national, la SNCF s'est engagée à mettre en place une plateforme pour mieux communiquer et informer les riverains sur les traitements réalisés.